



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0411

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Projet Lyon Part Dieu - Clôture de la concertation préalable du projet Lyon Part Dieu - Ouverture de la concertation préalable de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part Dieu ouest**

service : **Délégation générale au développement urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0411**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet Lyon Part Dieu - Clôture de la concertation préalable du projet Lyon Part Dieu - Ouverture de la concertation préalable de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part Dieu ouest**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Préambule

Le quartier de Lyon Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire français et son développement constant depuis de nombreuses années en fait aujourd'hui un quartier de rayonnement métropolitain. Cette dimension nécessite d'engager une nouvelle phase de développement urbain d'une ampleur conforme à ce positionnement.

La position de quartier d'affaires en centre-ville connecté à la gare centrale de l'agglomération fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution des flux aux différentes échelles spatiales : internationale avec la liaison Rhônexpress vers l'aéroport, européenne et nationale avec le TGV, régionale et métropolitaine avec le réseau de transport express régional (TER) / réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), et locale avec le réseau de transport collectif urbain (TCU) / syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). L'ensemble de ce système est intégré au développement du nœud ferroviaire lyonnais et des grandes infrastructures LGV que sont les liaisons vers Barcelone, Francfort, Turin/Milan ou le doublement de la ligne vers Paris via Clermont-Ferrand.

Le pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu cumule aujourd'hui 125 000 utilisateurs quotidiens de la gare et 170 000 utilisateurs des TCU dans un système sous-dimensionné pour accueillir près de 500 000 déplacements journaliers, tous modes confondus. Une croissance forte de ces flux est attendue dans les années à venir.

Le quartier de la Part-Dieu compte à ce jour plus de 2 200 entreprises, 40 000 emplois, 34 millions de visiteurs annuels dans le centre commercial et des grands équipements culturels de référence. Son attractivité économique fait que Lyon Part-Dieu capte 25 à 30 % chaque année de la demande placée en matière immobilière. Ces données expriment la vitalité et la performance du quartier, tant pour les entreprises que pour les investisseurs.

Par ailleurs, bien que ce quartier soit situé au cœur de la ville et du 3^e arrondissement de Lyon, la part résidentielle réduite et l'offre de services insuffisante ne permettent pas une qualité urbaine et de services pour les utilisateurs du quartier que sont les résidents, les salariés, les voyageurs, les visiteurs touristes ou actifs, les consommateurs et les entreprises.

Enfin, le quartier, malgré son niveau d'activité et son attractivité, ne bénéficie pas d'une visibilité européenne suffisante et reste perçu comme très fonctionnel, minéral, dont la qualité des espaces publics nécessite une requalification.

Ces constats, non exhaustifs, ont amené la Communauté urbaine de Lyon à engager une nouvelle phase de développement du quartier Lyon Part-Dieu.

Depuis fin 2009, la Communauté urbaine engage des études qui, après différentes étapes, ont permis d'élaborer un document d'orientation sous la forme d'un plan de référence qui pose les grands objectifs et le programme du projet.

Parallèlement, des études sont conduites pour la réorganisation de la gare et du PEM avec l'État, la SNCF gares & connexions, réseau ferré de France (RFF), la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, le

Département de l'Isère, le SYTRAL et la Ville de Lyon. Ces études se mènent concomitamment à celles engagées par l'État sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Les principaux objectifs du projet portent sur :

- la nécessité de renforcer la capacité d'accueil de la gare et du PEM pour désaturer son fonctionnement actuel, d'une part, et permettre le développement prévisionnel du trafic à l'horizon 2030, d'autre part,
- l'augmentation de l'offre immobilière, conjuguée à la réhabilitation du parc immobilier existant, inadapté aujourd'hui à la demande et aux enjeux énergétiques,
- les aménagements urbains et les équipements nécessaires au bon fonctionnement et à la qualité de vie, de services et d'usages attendus.

2° - Un processus de communication et de concertation fortement engagé

2010-2012 : la genèse du projet

Cette période a permis de poser les fondamentaux de la communication et du dialogue avec les différents publics concernés par le projet. Les cibles de communication ont été identifiées : acteurs et partenaires du projet, usagers et habitants du quartier de la Part-Dieu, entreprises, professionnels, habitants et acteurs de la métropole lyonnaise.

Un certain nombre de supports de communication ont été créés : identité visuelle, plaquette et diaporamas de présentation du projet, cahiers du projet, site internet, maquette numérique et interactive innovante, etc.

Des rendez-vous d'information réguliers sur le projet ont eu lieu :

- en direction des habitants et des riverains : présentation des grands axes du projet dans le cadre de la concertation autour du projet de la rue Garibaldi, dans le cadre des conseils de quartier,
- en direction des entreprises et des professionnels de l'immobilier : présentation sur les stands Grand Lyon des salons Expo Real, MIPIM et salon de l'immobilier de l'entreprise (SIMI), à des groupes constitués d'opérateurs privés, d'entreprises, d'organisations et d'associations professionnelles.

Une maison du projet, l'Atelier, située au 192, rue Garibaldi a été installée. Elle permet de répondre aux demandes ponctuelles d'information émanant d'associations, de syndicats de copropriétés, de gestionnaires d'entreprise, de délégations de riverains et de conseils de quartiers mais aussi de donner de la visibilité au projet auprès des délégations françaises ou étrangères.

2012 : ouverture de la concertation préalable sur le projet

Par délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable au projet Lyon Part-Dieu. L'objectif était de partager les enjeux du projet avec ses acteurs et partenaires, les habitants, usagers et associations du périmètre, et autres personnes concernées, ainsi que de leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions.

Il s'agissait d'une concertation préalable à titre volontaire en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Elle est ouverte depuis septembre 2012. Le périmètre de la concertation était délimité par le périmètre du projet Lyon Part-Dieu.

A ce titre, plusieurs dispositifs d'information et de concertation ont été mis en place par la Communauté urbaine :

- un dossier est consultable à la disposition du public depuis le 13 septembre 2012 à l'accueil de l'Hôtel de Communauté ainsi que dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon,
- des permanences d'information spécifiques dans les locaux de la mission Part-Dieu (l'Atelier) ouvertes depuis le 11 septembre 2012, les lundis matin et mercredis après-midi,
- une réunion publique, à laquelle ont participé 700 personnes, présidée par monsieur le Président de la Communauté urbaine, a initié la concertation le 13 septembre 2012,
- 3 rencontres-débats, auxquelles ont participé 370 personnes, présidées par mesdames et messieurs les Vice-Président(e)s de la Communauté urbaine en présence du concepteur du projet, autour de thématiques qui le sous-tendent :

- . la mobilité et les déplacements, le 27 novembre 2012,
- . le quartier actif, le 13 décembre 2012,
- . les espaces publics, le 31 janvier 2013.

Par la délibération n° 2013-4229 du 21 octobre 2013, le conseil de la Communauté urbaine a dressé un bilan intermédiaire de cette première étape de la concertation entre septembre 2012 et le 31 janvier 2013. Le besoin d'information et d'approfondissement s'est le plus fortement exprimé sur les sujets suivants :

- la stratégie de production de logements et l'évolution du parc existant : une forte mobilisation des habitants du quartier a été constatée, à travers les associations ou instances de participation citoyenne. Des interrogations ont été émises sur les mutations envisagées, certaines représentations graphiques des intentions du projet pouvant laisser supposer que des démolitions étaient prévues à court terme. Ainsi, le projet a évolué dans certains secteurs, pour tenir compte des remarques émises par les habitants, particulièrement celui de la Porte Sud qui a retrouvé sa physionomie actuelle dans les représentations du projet. Au-delà des immeubles d'habitation déjà présents, il est prévu une production de logements (environ 2 000 à terme), en vue de pérenniser le statut de quartier d'habitation de la Part-Dieu et sa mixité vis-à-vis des activités tertiaires,
- la place des espaces verts, publics et du paysage : à travers l'objectif de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, la réflexion sur les espaces végétalisés est au centre des préoccupations des concepteurs du projet. A travers les projets de voiries, de places ou de parcs, un programme en faveur du paysage et de la végétalisation est élaboré aussi bien sur les espaces publics qu'au cœur des îlots privés.

La concertation préalable a donc permis l'expression de remarques et appréciations sur le projet qui ont contribué à son évolution et à l'apport de précisions et compléments pour en améliorer la lisibilité et l'appropriation par le public. La version 2 du plan de référence est davantage conforme aux attentes des riverains et usagers.

Cette concertation a également permis d'installer une relation de travail et de confiance avec les habitants et les acteurs de la société civile et à mettre en place une démarche interactive entre habitants, experts, élus et aménageurs avant même la finalisation du projet urbain.

2013 : une concertation spécifique au pôle d'échanges multimodal et à la création de la voie L

Par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil de la Communauté urbaine a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et création de la voie L au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Communauté urbaine, SNCF-gares & connexions et RFF) ont convenu, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine.

Cette concertation s'est déroulée du lundi 17 juin 2013 au mardi 29 octobre 2013.

Concernant le projet de PEM dans son ensemble, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, les remarques ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- l'opportunité du projet : très rarement contestée, chaque composante (équipements ferroviaires, bâtiment gare et espaces publics) est jugée généralement nécessaire, et même indispensable ; son caractère global et partenarial est très apprécié,
- la priorité accordée aux piétons par le "sol facile", le réaménagement des espaces publics et des intermodalités recueille de nombreux satisfecit, avec des préoccupations concernant le développement des transports en commun, et la demande de veiller aux conditions de circulations routières notamment pour les habitants et personnes travaillant dans le quartier,
- les accès Pompidou concentrent de nombreux commentaires, demandant à veiller à sa visibilité dans l'ensemble de la gare, à l'impact sur les conditions de circulation dans le secteur et à sécuriser l'ensemble du passage,
- un soin particulier est demandé concernant la qualité architecturale de la gare, sa qualité d'accueil, et la gestion des flux dans le hall. Le phasage et le déroulement précis des travaux sont régulièrement évoqués pour demander de veiller à un déroulement impactant le moins possible la vie du quartier. Le lien avec les études du nœud ferroviaire Lyonnais, et le rôle des gares, fait l'objet de plusieurs demandes de précision.

Globalement les avis sont donc en accord avec les principes du projet de PEM et n'ont pas remis en question les éléments du programme présenté.

3° - Vers une nouvelle étape du projet : la ZAC Part-Dieu Ouest

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle étape de développement du projet Lyon Part-Dieu. Eu égard à la complexité technique, juridique et financière du projet autour du Pôle d'échanges multimodal, il semble nécessaire de le conduire dans le cadre d'un outil opérationnel efficace et lisible. C'est la raison pour laquelle il est proposé de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC), outil adapté en termes de procédure et qui permet de surcroît de pouvoir solliciter une participation financière des constructeurs bénéficiaires des équipements publics.

Le périmètre de la ZAC envisagée, d'une superficie de 38 hectares environ, sera délimité :

- au nord : par le boulevard Deruelle,
- à l'est : par le boulevard Vivier Merle incluant la place Béraudier et une partie de l'avenue Pompidou,
- au sud : par la rue Paul Bert,
- à l'ouest : par la rue Garibaldi.

Les objectifs mis en concertation s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux du projet urbain :

- desserrer et réaménager le PEM en fluidifiant les déplacements piétons et mode doux à travers le concept de sol facile tout en prenant en compte l'accessibilité en voiture,
- réaliser un quartier tertiaire de référence en confortant le développement et l'attractivité économique du quartier par la création de 650 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires ainsi que la réhabilitation d'immeubles tertiaires existants,
- rendre le quartier plus agréable en requalifiant les espaces publics et voiries existants, comme par exemple les places Béraudier, Francfort, la rue Bouchut et le boulevard Vivier Merle, autour d'un nouveau paysage moins minéral, plus facile et lisible,
- proposer 2 000 nouveaux logements diversifiés dans des immeubles neufs ou réhabilités,
- développer 130 000 mètres carrés de services et de commerces notamment en pied d'immeubles.

Afin de ne pas nuire à la bonne participation des habitants et usagers du quartier en multipliant les démarches de concertation, il est proposé, par la présente délibération de clore la procédure de concertation préalable au projet urbain engagée par la délibération n° 2012-3218 du 10 septembre 2012 et de lancer la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC Part-Dieu Ouest, qui est une première phase opérationnelle du projet urbain, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

La procédure de concertation s'appuiera sur plusieurs dispositifs existants ou créés spécifiquement pour la concertation.

Un dossier sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Lyon, dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon, à l'hôtel de la Communauté urbaine et dans les locaux dédiés au projet Lyon Part-Dieu, notamment à l'Atelier / Maison du projet situé au 192, rue Garibaldi. Ce dossier comprendra notamment :

- un rappel des grands enjeux du projet Lyon Part-Dieu,
- un plan du territoire de projet,
- un rappel des précédentes étapes et apports de la concertation,
- un plan du périmètre de concertation,
- un document explicatif présentant les grands objectifs et équipements de la ZAC,
- un registre destiné à recueillir les observations des publics,
- des représentations des projets immobiliers en opération ou en projet.

Ce document pourra en tant que de besoin être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation notamment par la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale ou toute étude complémentaire destinée à éclairer les différents sujets. Un avis administratif sera publié dans un journal local pour informer au préalable de tout complément au dossier initial.

Le dossier de concertation sera téléchargeable sur le site internet du projet www.lyonpart-dieu.com et sur le site internet du Grand Lyon. Une boîte mail www.part-dieu.fr permettra de recueillir l'avis des internautes.

L'Atelier / Maison du projet situé au 192, rue Garibaldi sera le lieu central du dispositif de concertation. Des permanences d'information et d'accueil des publics seront organisées selon un rythme minimum d'une ouverture hebdomadaire. Outre le dossier de concertation, une exposition présentera les grands enjeux du projet et de la ZAC.

Une réunion publique d'information générale ainsi que réunions spécifiques sur des thèmes particuliers, pour lesquels les comptes-rendus seront versés dans le dossier de concertation, seront organisées.

Il est rappelé également, la possibilité d'écrire directement au Président du Grand Lyon.

Il est proposé que la concertation débute le 5 janvier 2015 pour une durée minimum de 6 mois avec une fin prévisionnelle le 5 juillet 2015.

Un avis administratif annoncera l'ouverture et la clôture de la concertation. Il sera affiché l'Hôtel de ville de Lyon, dans les mairies des 3° et 6° arrondissements de Lyon, à l'hôtel de la Communauté urbaine et sera publié dans un journal local.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise la clôture de la concertation préalable du projet Lyon Part-Dieu à Lyon 3°.

2° - Approuve :

- a) - les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de la ZAC Part-Dieu Ouest à Lyon 3°,
- b) - les modalités de la concertation préalable à la constitution de la ZAC Part-Dieu Ouest à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.